

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention au Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC) pour l'année 2017

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa soutient dans le cadre de son Plan Actions Jeunesse 2017/2021, les actions en faveur du développement de l'offre d'information aux jeunes, de la promotion du volontariat et de l'aide à la mobilité.

L'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat.

Le Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC) est l'équivalent au niveau local d'un Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ), et à ce titre, il coordonne différents dispositifs : la labellisation et le développement des structures d'information jeunesse (Bureau d'information Jeunesse comme la Mission d'Insertion des Jeunes de la Province Sud (MIJ), points d'information et antennes mobiles) en partenariat avec la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie (DJSNC).

Il a pour mission principale de :

- mettre à disposition des jeunes, par tous les moyens appropriés, les informations dont ils souhaitent disposer dans tous les domaines (notamment par le biais d'un fonds documentaire important issu du réseau information jeunesse national) ;

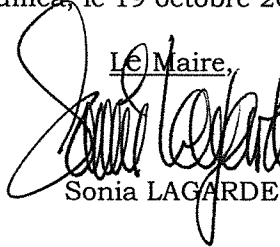
- favoriser l'initiative, l'engagement social et la mobilité des jeunes par la mise en place de structures et de services adaptés à l'information des jeunes.

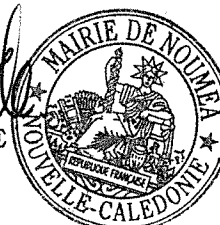
Le Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC) constitue également une plateforme mobilité internationale et européenne des jeunes en Nouvelle-Calédonie. Il a d'ailleurs organisé en 2017 un échange franco-belge qui a permis à deux jeunes du quartier de Montravel de bénéficier d'un déplacement en Belgique et de s'enrichir de cette expérience.

Dans cette perspective, il est proposé pour l'année 2017, l'attribution d'une subvention d'un montant de 200.000F/CFP au Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC) sur des crédits de droit commun pour financer leurs actions en faveur des jeunes.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 octobre 2017

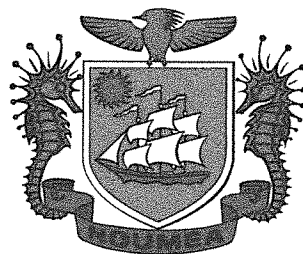
Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDE DE SUBVENTION RETENUE - JEUNESSE

Montant disponible : 200.000 F
Montant proposé : 200.000 F
Reste : 0 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2017	MONTANT PERCU EN 2016	MONTANT SOLLICITE EN 2017	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
Centre Information Jeunesse de Nouvelle- Calédonie (CIJNC) Présidente: Isabelle LAPASSADE	Aide au financement des actions de la structure à destination des jeunes (réseau information jeunesse et mobilité)	-	47 334 005 F	0 F	400 000 F	Etat : 13 334 005 F Gouvernement : 25 000 000 F Province Nord : 4 000 000 F Province Sud : 4 000 000 F	Avis favorable La Ville a vocation à soutenir les structures oeuvrant pour la jeunesse	200 000 F
TOTAL					400 000 F			200 000 F



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

867
(N)

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	42	Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
			M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de votants (9 procurations)	:	51	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/ 867

attribuant une subvention au Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC) pour leurs actions en faveur de la jeunesse

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/728 du 19 octobre 2017,

La commission conjointe de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap / de la Jeunesse et des Sports entendu en séance du 26 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sur les crédits de droit commun est autorisée l'attribution d'une subvention d'un montant total de 200.000 F/CFP au Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC) pour l'année 2017.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

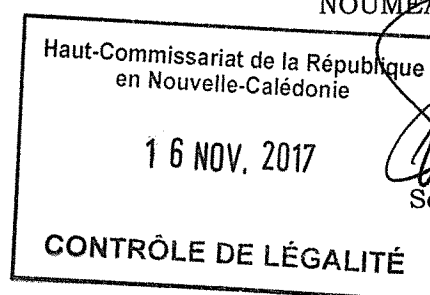
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée au Centre Information Jeunesse de Nouvelle-Calédonie (CIJNC).

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

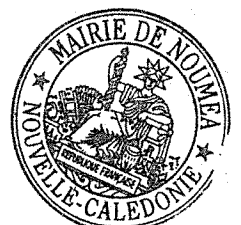
NOUMEA, LE

15 NOV. 2017



Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.P.V.	-	1
CIJNC	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 16 NOV. 2017
au Commissaire Délégué
et notifié le 20 NOV. 2017
~~et fait publier le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances